

## LE FINANCEMENT

L'hébergement temporaire est financé par un forfait soins fixé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et des tarifs arrêtés par le Président du Conseil Départemental.

Ces tarifs comprennent les prestations d'hôtellerie, de restauration et de traitement du linge. Le linge doit être marqué. Il est recommandé de ne pas nous confier le linge fragile.

Les soins sont assurés par l'établissement, à l'exclusion des frais :

- de consultation de médecins généralistes et spécialistes,
- d'examens radiologiques,
- d'examens de laboratoire.

Le coût de la dépendance peut être financé dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), le tarif GIR 5-6 restant à la charge de l'hébergé.

Chaque situation doit être étudiée au cas par cas.



## Renseignements, tarifs et inscriptions

Contactez Mme PAYRASTRE  
au 05.63.42.31.11  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h

**Centre Hospitalier de GRAULHET**

19 rue Dr Bastié - BP 49

81301 GRAULHET CEDEX

[direction.hopital@hopital-graulhet.fr](mailto:direction.hopital@hopital-graulhet.fr)



## HEBERGEMENT TEMPORAIRE



*EHPAD St François - 6 lits*

*Résidence des 4 Saisons - 1 lit*

**GRAULHET**

# QU'EST CE QUE L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE ?

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE A POUR OBJECTIF DE SOULAGER LES AIDANTS FAMILIAUX QUI GARDENT LEUR PARENT À DOMICILE :

- soit ponctuellement, en cas d'hospitalisation, pour prendre des vacances
- soit de manière plus organisée lorsque la prise en charge à domicile est lourde afin d'avoir des périodes régulières de répit.

L'hébergement temporaire peut permettre aussi de :

- préparer l'entrée en institution,
- faire suite à des séjours hospitaliers,
- attendre une solution de placement en établissement.

Ce secteur d'activité propose de l'hébergement sur une période limitée.

Les séjours sont généralement programmés. Exceptionnellement, ils peuvent être organisés dans l'urgence, si des lits sont disponibles.

La durée de séjour est fixée au minimum à 1 semaine et au maximum à 3 mois. Des séjours plus courts sont possibles, en fonction des disponibilités de lits.

# A QUI S'ADRESSE T-IL ?

## A SAINT FRANÇOIS

6 lits sont réservés à l'accueil de personnes en perte d'autonomie, dépendantes physiquement

## A LA RESIDENCE DES 4 SAISONS



Un lit est réservé à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée, dont les troubles sont à un stade avancé.

## LA VIE AU SEIN DES SERVICES

**Chaque résident est libre d'organiser sa journée, dans le respect des contraintes collectives ; des activités et des animations sont proposées tout au long de la semaine pour ceux qui souhaitent y participer.**



# LA PRISE EN CHARGE

Une équipe coordonnée

Le Médecin Coordonnateur de l'EHPAD assure la coordination médicale et impulse les projets de prise en charge du service.

L'équipe est constituée :

- du Cadre de santé,
- d'infirmières,
- d'assistantes de soins en gériatrie ou d'aides soignantes, selon le cas,
- d'agents des services hospitaliers,
- de psychologues et d'auxiliaires médicaux.

Cette équipe évalue les besoins et les attentes de la personne accueillie, en relation avec l'entourage et les professionnels des services d'aide et de soins à domicile, afin de proposer un projet individualisé.

Lorsque le résident dispose de toutes ses facultés intellectuelles, il signe le contrat de séjour et valide son projet individualisé.

**Dans tous les cas, son adhésion au projet sera recherchée.**

**TARIFS**  
**HEBERGEMENT TEMPORAIRE**  
**A COMPTER DU 1<sup>er</sup> mai 2023**

Hébergement temporaire effectué à l'EHPAD Saint-François :

	<b>GIR 5 – 6</b>	<b>GIR 3 – 4</b>	<b>GIR 1 - 2</b>
<u>Hébergement :</u>	58.53€/jour	58.53€/jour	58.53€/jour
<u>Dépendance :</u>	7.80€/jour	18.39€/jour	28.92€/jour
<b>Tarif journalier</b>	<b>66.33€</b>	<b>76.91€</b>	<b>87.45€</b>

\* Veuillez-vous renseigner auprès du Conseil Départemental, pour connaître les conditions de participation.

Hébergement temporaire effectué à La Résidence Les Quatre Saisons (unité protégée du Parc) :

	<b>GIR 5 – 6</b>	<b>GIR 3 – 4</b>	<b>GIR 1 - 2</b>
<u>Hébergement :</u>	70.60€/jour	70.60€/jour	70.60€/jour
<u>Dépendance :</u>	7.80€/jour	18.39€/jour	28.92€/jour
<b>Tarif journalier</b>	<b>78.40€</b>	<b>88.99€</b>	<b>99.52€</b>

\* Veuillez-vous renseigner auprès du Conseil départemental, pour connaître les conditions de participation.